

COMPTES RENDUS

Presses Universitaires de France | « [Revue historique](#) »

2014/2 n° 670 | pages 385 à 485

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130629412

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-historique-2014-2-page-385.htm>

!Pour citer cet article :

« Comptes rendus », *Revue historique* 2014/2 (n° 670), p. 385-485.

DOI 10.3917/rhis.142.0385

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Savoie », « l'ère Montmorency » et « le moment Annebault », chacune faisant l'objet d'une brève introduction rappelant les grandes logiques de la période abordée.

Les notices, dont la plus courte tient sur un recto (Jean Caluau) et la plus longue s'étend sur 31 pages (Anne de Montmorency bien sûr), couvrent souvent l'intégralité de la vie de chaque personnage, mais elles ne semblent pas avoir subi une formalisation pour parvenir à une fiche type. La raison en est probablement le grand écart entre des conseillers sur lesquels subsistent à peine quelques renseignements biographiques et d'autres dont la vie et l'action ont déjà fait l'objet de longues monographies. Les premiers ont certes exigé un travail d'archives ingrat, mais c'est peut-être pour les seconds que le défi était le plus important tant il est difficile de présenter un article clair et concis sur des personnages pour lesquels l'historiographie est pléthorique. À ce sujet, l'absence de bibliographie finale est une des rares critiques qu'on peut formuler (même si elle s'explique peut-être par la taille déjà respectable de l'ouvrage), d'autant que les auteurs ne se sont pas systématiquement astreints à proposer une note infrapaginale introduisant chaque personnage et dans laquelle auraient été recensées les principales références (et les principales sources).

En définitive, la plupart des fiches sont de très haute tenue. Elles ont en effet été réalisées par certains des meilleurs spécialistes du règne de François I^{er} et du premier XVI^e siècle français, à commencer par C. Michon qui en a réalisé près d'un quart, en sus de l'introduction générale et de certaines introductions intermédiaires. Leur organisation selon une logique analytique, même simple, au lieu d'un classement alphabétique permet à l'ouvrage d'être plus qu'un outil de travail. Même si les 668 pages sont essentiellement constituées par des notices biographiques, on en vient presque à regretter que l'ouvrage ne s'intitule pas, comme l'introduction générale, « le Conseil et les conseillers de François I^{er} », titre qui rendrait davantage justice à l'ampleur du travail accompli. Ce très bel ouvrage collectif coordonné par Cédric Michon se révèle en effet indispensable pour qui travaille sur la France de la première modernité car il met en place un savoir clair et précis sur un organe central de la monarchie, trop souvent traité comme une évidence ou un non-dit dissimulant mal les approximations.

Matthieu GELLART

Diane Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ-Vallon, 2012, 385 p.

Ce livre est issu d'une thèse préparée sous la direction de Robert Muchembled (qui a préfacé le livre) et soutenue en 2008 à l'université Paris 13. L'idée directrice est expliquée clairement dans l'introduction : « le thème [...] de la "confusion terrible, & des inconvénients continus" de l'ordre public parisien du début de l'époque moderne mérite réexamen ». Il s'agit donc bien de revenir sur une idée reçue, celle du désordre et de l'anarchie antérieurs à la création de la lieutenance générale de police en 1667, et de la soumettre à des sources et à des analyses nouvelles ou révisitées, avec un recours privilégié aux sources judiciaires, essentiellement les procédures criminelles du parlement de Paris (une centaine d'affaires) et de la justice seigneuriale de Saint-Germain-des-Prés (554 affaires), ainsi que des lettres de rémission (229), des textes normatifs et réglementaires, et des chroniques, journaux et mémoires. Le livre est bien écrit, clairement et sans jargon, avec des formules souvent heureuses. Le plan suivi suscite l'intérêt du lecteur ; il permet de passer progressivement de l'apparence (notamment les récits d'exécutions) à la réalité criminelle, dont les limites sont tracées

avec esprit critique et finesse. Les documents sont utilisés de manière à la fois quantitative et qualitative, toujours avec prudence, et les résultats obtenus sont comparés en permanence à ceux connus pour d'autres lieux. La bibliographie est parfaitement dominée et utilisée au fil du livre à bon escient : les analyses sont ainsi bien intégrées dans le renouvellement profond de l'histoire de la justice et de la criminalité dans la France d'Ancien Régime, à laquelle ce livre contribue à son tour.

Les apports de cet ouvrage sont nombreux : il s'agit à la fois d'une présentation exhaustive du fonctionnement des deux justices étudiées, d'une analyse très complète des comportements des justiciables vis-à-vis de cette justice qu'ils utilisent en fonction de leurs besoins, d'une présentation des modes de règlement des conflits situés hors de l'institution judiciaire, mais aussi d'une histoire des comportements et des mentalités qui débouche sur celle du contrôle social. Les archives judiciaires sont donc interrogées ici largement, ce qui permet d'aboutir à un panorama qui n'est pas limité à la seule justice, mais qui s'élargit à l'ensemble du fonctionnement de la société.

On y suit la naissance du fait divers criminel (bien avant le XIX^e siècle...) et la construction de la peur récurrente, notamment à l'occasion du contexte dramatique de 1524, des « barbares » (vagabonds, brigands, gens d'armes...) du plat pays, sans parler des « enfants de Paris », les étudiants, et la pédagogie de la répression pénale qui en découle. La perception de la hiérarchie des crimes par les contemporains est analysée en particulier à propos de Pierre de l'Estoile et de son horreur affichée des crimes familiaux, mais aussi des duels nobiliaires et des domestiques assassins : tout cela est révélateur d'un sentiment d'insécurité, largement répandu. Pourtant la réalité criminelle est bien différente, ce qui pose notamment le fameux problème du passage (illusoire) de la violence au vol, cette fois dès le XVI^e siècle. Dans ce cadre, les modalités de la violence sont examinées de près. Il en ressort une pratique homicide qui semble plus importante qu'ailleurs (on vise plus souvent le corps) si l'on suit les lettres de rémission, mais c'est l'inverse qui apparaît devant la justice seigneuriale. On voit bien ainsi que dans ce domaine, s'en tenir à une seule source ne pourrait conduire qu'à des erreurs de perspective. La très grande importance des délits contre les biens devant la justice de Saint-Germain-des-Prés (48 %), qui traite la criminalité « ordinaire », confirme que l'importance de la violence dans la France de l'époque est généralement surévaluée.

L'analyse sociologique des justiciables aboutit à des constatations classiques, notamment en ce qui concerne la perception des « étrangers » à la ville. On débouche ainsi sur une histoire des mentalités et des comportements, que permettent seules les archives judiciaires, du moins à un tel degré de précision. Dans le même esprit, l'analyse des modalités des actes criminels permet de s'intéresser à la perception du temps (un temps largement laïcisé) et à celle de l'espace, mais aussi de montrer que les lieux du crime sont en rapport avec les domiciles (très proches) des coupables et des victimes. Il n'est cependant pas certain que « le crime préfère les lieux ouverts », du moins systématiquement : n'est-ce pas plutôt qu'il y est plus visible que lorsqu'il se produit dans les lieux clos, et *a fortiori* dans des lieux privés ? Quoi qu'il en soit, tout cela donne l'occasion d'une description détaillée et concrète des rues parisiennes, puis de « l'espace fluvial » : il faut insister sur ce talent de l'auteur à rendre la vie concrète, les atmosphères. Les pages sur le rôle « normatif » des cabaretiers sont aussi très bien venues, comme celles consacrées à l'importance de l'apparence dans la société de l'époque : elles ne se contentent pas de confirmer les analyses antérieures, mais les développent et les précisent en insistant notamment sur l'importance des barbes et des cheveux dans les systèmes de défense de l'honneur, comme sur l'utilisation des souillures de la rue (immondices, boue...), voire des excréments, comme des moyens de dégradation de l'image publique d'un adversaire. Cela permet au passage d'aborder une histoire de la pudeur et de montrer la diversité des seuils de tolérance selon les individus et les milieux.

Diane Roussel ne se laisse pas tromper par les apparences. Ainsi à propos des sergents, si elle expose en détail les cas de ceux qui sont poursuivis pour diverses fautes professionnelles, elle ne s'en tient pas là et s'attache à reconstituer la réalité, qui est toute différente des quelques cas scandaleux, trop souvent mis ailleurs en exergue et présentés à tort comme représentatifs. La gestion collective de la sécurité est bien démontrée : les faibles effectifs policiers ne paraissent pas être un handicap, la justice et la police ne constituant que des composantes du contrôle social, au même titre que les voisins, les maîtres de métiers, l'entourage (sans oublier les cabaretiers, déjà cités...). L'étude de la complémentarité entre les diverses solutions de règlement des conflits, dans et hors de la justice, est alors très pertinente ; elle montre notamment l'utilisation consciente et habile de la justice par les justiciables (à l'inverse de l'idée trop souvent répandue d'une coercition partie d'en haut). Les stratégies narratives des plaignants sont examinées, comme le reste, très concrètement, avec des analyses reposant à la fois sur des données quantitatives et sur des exemples, qui aboutissent là aussi à des conclusions convaincantes. On constate ainsi la sur-représentation dans les plaintes des catégories sociales supérieures du monde de la boutique et des métiers : d'où l'idée, très intéressante, que la défense de l'honneur des gens de qualité passe plutôt par les procédures judiciaires, mais pas celle des personnes moins considérées. L'attitude des accusés au cours des procès est bien observée : la plupart nient et s'en prennent à la moralité des témoins à charge (très majoritaires) pour récuser leur témoignage ; mais en général on ne va pas jusque-là, puisque la grande majorité des individus impliqués semble accepter, après la plainte déposée contre eux, une solution infrajudiciaire, ce qui explique la faible proportion des procédures judiciaires menées jusqu'au bout (8 % seulement des affaires évoquées devant la justice seigneuriale de Saint-Germain-des-Prés aboutissent à une sentence). *In fine*, la justice cherche surtout à renouer le lien social lorsqu'il a été brisé par un crime : pour ce faire, elle décide principalement des amendes, mais rarement des peines corporelles, pour éviter que ne s'enclenche la chaîne des vengeances ; elle apparaît ainsi « comme une justice de conciliation et d'apaisement », en particulier celle de Saint-Germain-des-Prés, du moins en ce qui concerne les gens « installés » (soit la grande majorité de la population), mais beaucoup moins pour les marginaux, qui sont bien plus durement châtiés.

Au total, il s'agit là d'une excellente étude, souvent novatrice et toujours convaincante. Elle met à mal nombre d'idées reçues, tant sur le fonctionnement de la justice que sur la société parisienne du XVI^e siècle, qui apparaît ici comme beaucoup plus apaisée qu'on ne le prétend couramment.

Benoît GARNOT

Alain Lottin et Laurence Delsaut, *Sentences criminelles de la gouvernance de Lille, 1585-1635. Étude, documents et dessins du registre 12 120 des Archives municipales de Lille*, Arras, Artois Presses Université – Archives municipales de Lille, 2012, 313 p.

Alors que les annexes documentaires aux publications scientifiques se font rares, laissant inaccessible nombre d'archives anciennes, on ne peut que se réjouir de la parution des *Sentences criminelles de la gouvernance de Lille, 1585-1635*. L'ouvrage présente l'édition partielle d'un des registres de la gouvernance de Lille, connus pour les dessins naïfs réalisés par les clercs de justice dans les marges des volumes. Répondant à la demande des Archives municipales de Lille, les auteurs mettent l'archive à l'honneur